

# Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1711

PDF erstellt am: **12.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Au service public des sports

**La SSR achète sans compter les droits de retransmission d'événements sportifs hors de prix. Cependant, il faudrait se demander si de telles dépenses relèvent encore de sa mission et s'il faut les financer avec l'argent de la redevance.**

«**C**e nouveau contrat permet à SRG SSR l'idée suisse de bénéficier de la gamme entière des produits footballistiques comme il se doit pour un service public». Ainsi s'exprimait Armin Walpen le 24 août 2006 après avoir négocié la retransmission pour trois années supplémentaires des matches de la «Ligue des champions», compétition qui met aux prises les meilleurs clubs européens de football. Combien la SSR, qui réclame une augmentation de la redevance, a-t-elle payé pour cette prestation essentielle du service public? Le communiqué de presse indique laconiquement que «les modalités de financement ne font l'objet d'aucun commentaire». Financée en bonne partie par de l'argent public, la SSR pourrait faire preuve de plus de transparence.

On connaît les coûts totaux des droits de diffusion des événements sportifs: ils pèsent lourd dans la balance (cf. encadré ci-contre). La question de savoir si toute la panoplie des compétitions de football fait partie intégrante du service public se pose. Aucune équipe suisse n'a par exemple participé cette année à la Ligue des Champions. Et le championnat suisse, qui propose des affiches aussi alléchantes que Schaffhouse-Aarau, n'intéresse que les vrais passionnés. La SSR n'hésite pas non plus à ouvrir largement les cordons de sa bourse pour diffuser des compétitions sportives aussi indispensables au service public que

les bruyants grands prix de Formule 1 ou la Coupe de l'America où notre pays fait bonne figure grâce à un milliardaire épris de voile.

Notre télévision peut encore se payer ces événements vu l'étroitesse du marché suisse. Dans les pays voisins, seules des chaînes privées peuvent investir les montants colossaux demandés par les organisations sportives pour la retransmission de leurs spectacles. La générosité de la SSR fait aussi des bienheureux. On rappellera pour l'anecdote que des millions de téléspectateurs du

Maghreb ont suivi la dernière Coupe du monde sur...TSR 2! Faute de moyens, aucune grande chaîne de ces pays n'avait pu payer les montants réclamés par la FIFA pour transmettre les matchs qui ont eu lieu l'été dernier en Allemagne. Les téléspectateurs suisses qui sont câblés, soit la grande majorité, disposent en général d'une ou deux chaînes spécialisées (Eurosport, qui appartient au même groupe que TF1) qui diffusent les grands événements sportifs. Pas de risque donc qu'un sportif sur canapé ne puisse pas suivre la Coupe du monde de football,

les Jeux Olympiques ou le Tour de France sur une autre chaîne. La SSR n'assure pas une prestation spécifique même si elle est de qualité.

Certes, le sport fait de l'audience et assure des recettes publicitaires. Un assouplissement de la réglementation en la matière pourrait même permettre d'encaisser plus. Mais la SSR prend un autre chemin en faisant appel aux fonds publics. Avant d'accorder des moyens supplémentaires, les autorités politiques devront s'interroger sur la mission de service public de la SSR. *ad*

## Le budget sportif de la SSR

|      |                                                                                 |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|
| 2005 | 59.6 mio                                                                        |
| 2006 | 92.6 mio (JO d'hiver à Turin, Coupe du monde de football en Allemagne)          |
| 2007 | 64.9 mio (Championnats du monde de ski, Coupe de l'America (!))                 |
| 2008 | 92.0 mio (Eurofoot en Suisse et en Autriche, JO d'été à Pékin)                  |
| 2009 | 62.3 mio (Championnats de ski à Val d'Isère)                                    |
| 2010 | 90.2 mio (Coupe du monde de football en Afrique du Sud, JO d'hiver à Vancouver) |

Ces sommes ne représentent que les droits versés pour la diffusion à la télévision des événements sportifs et pas les frais de production ou de salaire des journalistes. Cela représente environ 4% des dépenses totales de la SSR les années impaires et près de 6% les années paires, plus riches en grands événements sportifs (JO et football). L'augmentation de la redevance que demande la SSR devrait lui procurer 72 mio de recettes supplémentaires.

## IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré aussi à ce numéro:  
**Anne Caldelari (ac)**  
**Jean-Daniel Delley (jd)**  
**Alex Dépraz (ad)**  
**André Gavillet (ag)**  
**Yvette Jaggi (yj)**  
**Jean Christophe Schwaab (jcs)**  
**Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
cp 5863,  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021 312 69 10

**E-mail:**  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

**www.domainepublic.ch**